

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2025 - 099****Objet : Modification des tarifs des services extrascolaires – secteur jeune - 2026**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Vu la délibération n°2018.123 approuvant le mode de calcul du quotient familial,

Vu la délibération n°2022.080 modifiant les tranches du quotient familial,

Considérant la nécessité de modifier les tarifs des services extrascolaires secteur jeune en fonction du type d'activité organisé,

Considérant pour les mercredis la mise en place de 4 tarifs différents :

- Tarif A : L'activité est réalisée sur place sans prestation spécifique ;
- Tarif B : L'activité est réalisée sur place avec prestation, ou à l'extérieur de la commune sans prestation spécifique ;
- Tarif C : L'activité est réalisée à l'extérieur avec prestation ;
- Tarif D : Activité spécifique générant des coûts d'entrée ou de fonctionnement important : + de 25€ par enfant ;

Considérant pour les vacances scolaires la mise en place de 5 tarifs différents :

- Tarif A : L'activité est réalisée sur place sans prestation spécifique ;
- Tarif B : L'activité est réalisée sur place avec prestation, ou à l'extérieur de la commune sans prestation ;
- Tarif C : L'activité est réalisée à l'extérieur avec prestation ;
- Tarif D : Activité spécifique générant des coûts d'entrée ou de fonctionnement important (parcs d'attraction, mini-camps par exemple) ;
- Tarif E : Séjour avec Hébergement supérieur à 5 nuits ;

Considérant qu'un tarif semaine pour les vacances scolaires – secteur jeune - est ajouté.

D É C I D E

ARTICLE 1 : Les tarifs des services périscolaires de la journée du mercredi, ci-dessous présentés, sont applicables à compter du 05 janvier 2026.

- Accueil de loisirs sans hébergement – secteur jeune (mercredi, journée sans repas)

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF	Inférieur à 400	De 401 à 750	De 751 à 1150	De 1151 à 1650	De 1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	4001 et +	Non connu
Tarif A	Mercredi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Mercredi Hors Commune	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tarif B	Mercredi	4,38 €	5,63 €	6,88 €	8,13 €	9,38 €	10,63 €	11,88 €	12,50 €	14,38 €
	Mercredi Hors Commune	6,38 €	7,63 €	8,88 €	10,13 €	11,38 €	12,63 €	13,88 €	14,50 €	16,38 €
Tarif C	Mercredi	6,13 €	7,88 €	9,63 €	11,38 €	13,13 €	14,88 €	16,63 €	17,50 €	20,13 €
	Mercredi Hors Commune	8,13 €	9,88 €	11,63 €	13,38 €	15,13 €	16,88 €	18,63 €	19,50 €	22,13 €
Tarif D	Mercredi	8,75 €	11,25 €	13,75 €	16,25 €	18,75 €	21,25 €	23,75 €	25,00 €	28,75 €
	Mercredi Hors Commune	10,75 €	13,25 €	15,75 €	18,25 €	20,75 €	23,25 €	25,75 €	27,00 €	30,75 €

- Accueil de loisirs sans hébergement – secteur jeune - Vacances scolaires (unités facturées : journée centre avec repas, semaine de 5 jours avec repas)

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF	Inférieur à 400	De 401 à 750	De 751 à 1150	De 1151 à 1650	De 1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	4001 et +	Non connu
Tarif A	Accueil libre à la demie journée sans repas	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tarif B	Journée centre avec repas	9,38 €	10,63 €	11,88 €	13,13 €	14,38 €	15,63 €	16,88 €	17,50 €	19,38 €
	Journée centre avec repas Hors Commune	11,38 €	12,63 €	13,88 €	15,13 €	16,38 €	17,63 €	18,88 €	19,50 €	21,38 €
Tarif C	Journée centre avec repas	11,13 €	12,88 €	14,63 €	16,38 €	18,13 €	19,88 €	21,63 €	22,50 €	25,13 €
	Journée centre avec repas Hors Commune	13,13 €	14,88 €	16,63 €	18,38 €	20,13 €	21,88 €	23,63 €	24,50 €	27,13 €
Tarif D	Journée centre avec repas	13,75 €	16,25 €	18,75 €	21,25 €	23,75 €	26,25 €	28,75 €	30,00 €	33,75 €
	Journée centre avec repas Hors Commune	15,75 €	18,25 €	20,75 €	23,25 €	25,75 €	28,25 €	30,75 €	32,00 €	35,75 €
Tarif E	Journée centre avec repas	28,13 €	31,88 €	35,63 €	39,38 €	43,13 €	46,88 €	50,63 €	52,50 €	58,13 €
	Journée centre avec repas Hors Commune	34,13 €	37,88 €	41,63 €	45,38 €	49,13 €	52,88 €	56,63 €	58,50 €	64,13 €

	Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	QF	Inférieur à 400	De 401 à 750	De 751 à 1150	De 1151 à 1650	De 1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	4001 et +	Non connu
Tarif semaine	5 jours avec repas	31,00 €	34,00 €	37,00 €	40,00 €	43,00 €	46,00 €	49,00 €	52,00 €	55,00 €	58,00 €
	5 jours avec repas Hors Commune	35,00 €	38,00 €	41,00 €	44,00 €	47,00 €	50,00 €	53,00 €	56,00 €	59,00 €	62,00 €

ARTICLE 2 : Il est soustrait aux tarifs des services extrascolaires – secteur jeune - vacances scolaires, pour les enfants titulaires d'un PAI et dont les repas et goûters sont fournis par les représentants légaux :

- 3,99 € par jour ou demi-journée de présence au centre de loisirs,
- 8,80 € par jour de présence en camp ou séjour.

Vétraz-Monthoux, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.